



Table de concertation  
Aménagement et environnement  
de la Pointe-de-l'Île

Mémoire sur le  
**Traitement des  
matières  
organiques**

Déposé à l'Office de  
consultation publique  
de Montréal

5 décembre 2011

Mémoire sur le traitement des matières organiques, déposé à l'Office de consultation publique de Montréal. Audition du 5 décembre 2011

Présenté par la **Table de concertation Aménagement et environnement de la Pointe-de-l'Île (TCAEPDI)**

**Partenaires impliqués au Comité conseil de la Table de concertation aménagement et environnement de la Pointe-de-l'Île :**

Alliance pour une gestion des interfaces industrielles et résidentielles responsables (AGIIRR)  
Arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles  
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve  
Association Industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)  
Comité ZIP Jacques-Cartier  
CSSS de la Pointe-de-l'Île  
Direction de santé publique de Montréal  
Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA)  
Solidarité Mercier-Est  
Ville de Montréal-Est

Créée en 2009, la Table de concertation Aménagement et environnement de la Pointe-de-l'Île souhaite faire de l'Est de Montréal un milieu de vie de qualité pour tous les résidents de cette région. Le territoire inclut le secteur Mercier-Est de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, les arrondissements Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ainsi que la ville de Montréal-Est. Les orientations qui ont été identifiées dans le cadre du développement du territoire de l'Est de Montréal sont : Harmoniser les usages conflictuels du territoire; améliorer l'aménagement et l'environnement du territoire pour une meilleure santé de la population; améliorer la qualité du milieu de vie et assurer un développement du transport qui soit cohérent avec les principes du développement durable.

**Territoire de la Table de concertation aménagement et environnement de la Pointe-de-l'Île**



## **Opinions de la TCAEPDI sur l'ensemble du projet**

Les partenaires du comité conseil de la Table de concertation Aménagement et environnement se sont réunis afin de faire ressortir les intérêts et préoccupations des différentes instances du territoire de la Pointe-de-l'Île suite au développement des infrastructures reliées au projet de biométhanisation pour le site de Montréal-Est dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

En tant que table de concertation sous-régionale, les partenaires ont à cœur le développement et la revalorisation de l'Est de Montréal, et ce, comme le reflète notre vision qui est de *Faire de l'Est de l'Île de Montréal un milieu de vie où les communautés sont fières de contribuer au développement durable du territoire.*

Nous ne pouvons pas être catégoriquement contre la vertu désirant, pour notre territoire, le développement de nouvelles technologies visant l'exploitation d'énergie verte. Par contre, les partenaires ont convenu du fait, qu'à ce moment précis, il est difficile de se prononcer collectivement en faveur ou en défaveur du développement d'infrastructures visant la revalorisation des matières organiques par les procédés de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Montréal-Est. Le présent mémoire fait donc état des points convergents partagés.

Malgré les informations diffusées par le promoteur de projet, les lignes directrices prévues pour l'encadrement des activités de biométhanisation ainsi que les informations transmises dans le cadre de la présente commission, des questions demeurent à ce jour, sans réponse.

D'entrée de jeu, l'Est de Montréal compte déjà sur son territoire :

- un port de transbordement pour les déchets;
- un centre de tri et de gestion des matières résiduelles;
- un centre de résidus de construction;
- un centre de traitement des eaux usées;
- une présence accrue du transport lourd.

Il est important de renforcer les mesures voulant l'acceptabilité sociale du projet, en s'assurant d'une concertation visant à répondre aux besoins de la communauté de l'Est de Montréal et au développement durable du territoire.

Certains éléments que nous considérons nécessaires à une saine implantation du projet pilote de prétraitement et du centre de biométhanisation demeurent encore inconnus à ce jour notamment :

- Les technologies qui seront préconisées;
- Les réels impacts environnementaux tels : le camionnage, les odeurs (sur le site et lors des déplacements) ou les autres nuisances pouvant être générées par l'établissement du site;
- L'instance ou les instances qui assureront la gouvernance du projet suite au démarrage des opérations et la durée de ces ententes;
- Les modalités mises de l'avant afin de sensibiliser les citoyens à la récupération des matières organiques :
  - le rôle des arrondissements et ville liée et les ressources allouées à ces démarches
- Les mesures qui seront mises de l'avant en cas de pénurie de matières organiques et, en ce sens, les démarches effectuées auprès des institutions, commerces, industries (ICI) afin que le projet demeure compétitif face au secteur privé;
- La réalisation d'une étude sur les risques devra être effectuée avant l'implantation du projet :
  - les risques associés à la gestion des gaz
  - l'installation d'une torchère
- Les retombées locales prévues pour la communauté.

## RECOMMANDATIONS

**Dans ce contexte, les partenaires de la Table de concertation Aménagement et environnement émettent les recommandations suivantes :**

Tenir compte du portrait global de la gestion des matières résiduelles (secteurs privés et publics) dans le secteur Est de Montréal.

Mettre sur pied un comité de travail plutôt qu'un comité de suivi et ce, avant le processus d'appel d'offres permettant ainsi aux partenaires d'agir en amont plutôt qu'en aval du projet pour ainsi en favoriser son acceptabilité sociale.

Réaliser une étude sur les risques pouvant guider le choix des technologies à préconiser.

Faire en sorte que le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) soit présent tout au long du déploiement du projet et lorsque les installations seront opérationnelles de manière à déceler rapidement les problèmes.

Prévoir des stratégies de sensibilisation sur la récupération des matières organiques auprès des citoyens mais également auprès des ICI afin d'augmenter le volume de matières organiques recueillies.

Mettre en place des mesures permettant de diminuer les nuisances pouvant être générées sur le site et lors du transport des matières organiques (Étanchéité des camions, unités de nettoyage, etc.)

Privilégier des retombées qui seront bénéfiques pour la population de l'Est de Montréal.